



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. : Générale  
15 février 2005

Français  
Original : Anglais

**Conférence des Parties à la Convention de Stockholm  
sur les polluants organiques persistants  
Première réunion**

Punta del Este (Uruguay), 2-6 mai 2005

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

**Activités du secrétariat et adoption du budget**

**Activités du secrétariat et adoption d'un budget  
pour 2006 et 2007\*\***

**Note du secrétariat**

**Introduction**

1. Au paragraphe 3 de sa résolution 1, la Conférence de plénipotentiaires relative à la Convention de Stockholm, qui s'est tenue les 22 et 23 mai 2001, a invité le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à convoquer, durant la période qui s'écoulera entre la date à laquelle la Convention sera ouverte à la signature et la date d'ouverture de la première réunion de la Conférence des Parties, autant de sessions supplémentaires du Comité de négociation intergouvernemental qu'il sera nécessaire pour surveiller l'application, pendant la période transitoire, des mesures internationales visant à protéger la santé humaine et l'environnement contre les polluants organiques persistants qui relèvent de la Convention, et à préparer et desservir la Conférence des Parties jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire au cours duquel se tiendra la première réunion de la Conférence des Parties. On trouvera le texte intégral de cette résolution à l'annexe I du rapport de la Conférence, qui figure dans le document UNEP/POPS/CONF/4. Au paragraphe 12 de la résolution 1, la Conférence a prié le Directeur exécutif de fournir, pendant la période transitoire, des services de secrétariat pour l'exécution des activités provisoires.

2. Conformément à ces mandats, le Directeur exécutif du PNUE a convoqué deux sessions du Comité de négociation intergouvernemental, à savoir la sixième session, qui s'est tenue du 17 au 21 juin 2002, et la septième, qui a lieu du 14 au 18 juillet 2003.

\* UNEP/POPS/COP.1/1.

\*\* Convention de Stockholm, article 19, par. 4, et article 20; rapport du Comité de négociation intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant aux fins de l'application de mesures internationales à certains polluants organiques persistants sur les travaux de sa septième session (UNEP/POPS/INC.7/28), annexe I, décision INC/7/1.

3. A sa septième session, le Comité de négociation intergouvernemental, au paragraphe 1 de sa décision INC-7/1, a approuvé le tableau d'effectif et le budget pour 2003 et pour 2004-2005 contenus dans l'annexe I à cette décision, laquelle figure dans l'annexe I au rapport de la session (document UNEP/POPS/INC.7/28).
4. Au paragraphe 7 de la décision INC-7/1, le Comité de négociation intergouvernemental a prié :
 

« le Secrétariat d'élaborer une présentation et un schéma budgétaire type aux fins d'examen par la Conférence des Parties à sa première réunion. Ils devraient en être établis à partir des éléments d'information figurant à l'annexe de la présente décision, et devraient prendre en compte les discussions tenues par le groupe budgétaire au cours de la session actuelle du Comité ainsi que les données d'expérience acquises dans le cadre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement. Ils devraient aussi viser à donner un aperçu clair des coûts et recettes totales, ainsi qu'à rendre compte de manière appropriée de la répartition des fonds entre les comptes généraux et les comptes spéciaux. Il conviendrait que le Secrétariat fasse tenir une première ébauche de ces présentation et schéma aux gouvernements avant le 31 janvier 2004 pour observations et contributions complémentaires, en demandant aux gouvernements de communiquer ces observations et contributions avant le 30 juin 2004. »
5. En réponse à cette demande, le Secrétariat a établi un avant-projet de budget type qui a été distribué le 23 mars 2004 aux correspondants de la Convention de Stockholm, aux chefs de délégation à la septième session du Comité de négociation intergouvernemental et aux points de contact officiels du PNUE. Il a été demandé aux gouvernements de communiquer leurs observations sur le budget type le 30 juin 2004 au plus tard; quatre l'ont fait jusqu'ici. Aucune des observations communiquées ne suggérait de modification au budget type établi par le secrétariat. Le budget type est affiché sur le site Web [www.pops.int/documents/meetings/inc7/followup/](http://www.pops.int/documents/meetings/inc7/followup/).
6. A sa septième session, le Comité de négociation intergouvernemental a également décidé de présenter le projet de règles de gestion financière de la Conférence des Parties, de ses organes subsidiaires et du secrétariat de la Convention, qui figure dans l'annexe IV au rapport de cette session et est soumis à la Conférence des Parties à sa première réunion dans le document UNEP/POPS/COP.1/28.
7. Avec l'entrée en vigueur de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants le 17 mai 2004, le secrétariat provisoire est devenu le secrétariat institué par l'article 19 de la Convention avec les fonctions qui sont décrites dans cet article. Aux termes du paragraphe 4 de ce dernier « [I]a Conférence des Parties arrête et adopte par consensus, à sa première réunion, ... les dispositions financières régissant le fonctionnement du secrétariat. »
8. On trouvera ci-après :
  - a) Un rapport sur les activités menées par le secrétariat et les dépenses engagées en 2003;
  - b) Un rapport sur les activités menées par le secrétariat et les dépenses engagées en 2004;
  - c) Le programme de travail et le budget approuvé pour 2005;
  - d) Le programme de travail et le budget proposés pour 2006-2007.
9. L'annexe à la présente note suit la présentation budgétaire type dont il est question plus haut.

## **I. Activités menées par le secrétariat et dépenses engagées en 2003**

10. Conformément au budget pour 2003, dont le Comité de négociation intergouvernemental a pris note à sa sixième session et qui figure dans la partie B de l'annexe VI au rapport de cette session (document UNEP/POPS/INC.6/22), le secrétariat a mené à bonne fin les activités suivantes :

- a) Préparation et tenue de la septième session du Comité de négociation intergouvernemental, qui a eu lieu du 14 au 18 juillet 2003 à Genève (Suisse), établissement du rapport à son sujet et suites données à cette session;
- b) Préparation et tenue de deux réunions du Groupe d'experts sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales visées par les dispositions de l'article 5 et de l'annexe C de la Convention de Stockholm, établissement des rapports à leur sujet et suites données à ces réunions :
  - i) Première réunion, tenue du 14 au 18 mars 2003, au Research Triangle Park, en Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique);
  - ii) Deuxième réunion, tenue du 8 au 12 décembre 2003, à Villarrica (Chili);
- c) Elaboration d'un projet de schéma pour la communication d'informations conformément aux exigences de la Convention;
- d) Collecte, compilation et production des données dont avait besoin le Comité de négociation intergouvernemental;
- e) Elaboration d'orientations, notamment sur l'établissement des plans nationaux de mise en œuvre;
- f) Fourniture d'un appui aux correspondants nationaux pour la Convention;
- g) Fourniture d'un appui pour les activités de formation destinées à aider les pays en développement et les pays à économie en transition à s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention;
- h) Autres activités nécessaires pour appuyer l'application des décisions prises par la Conférence de plénipotentiaires et le Comité de négociation intergouvernemental.

11. Les niveaux d'effectif du programme et les dépenses pour 2003 sont indiqués dans l'annexe à la présente note, aux tableaux 1.1 et 2.1, respectivement.

## **II. Activités menées par le secrétariat et dépenses engagées en 2004**

12. Conformément au budget pour 2004 approuvé par le Comité de négociation intergouvernemental à sa septième session dans la décision INC-7/1, dont le texte figure dans l'annexe I au rapport de cette session (document UNEP/POPS/INC.7/28), le secrétariat a mené à bonne fin les activités suivantes :

- a) Préparation de la première réunion de la Conférence des Parties prévue du 2 au 6 mai 2005 à Punta del Este (Uruguay);
- b) Elaboration de la présentation budgétaire type mentionnée plus haut;
- c) Etablissement d'un registre DDT et d'un schéma pour les notifications d'utilisation;
- d) Exécution d'essais de terrain sur le projet de schéma à utiliser pour les rapports des pays relatifs au DDT et pour évaluer si le DDT reste nécessaire aux fins de la lutte contre les vecteurs pathogènes, en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), y compris l'organisation d'une consultation d'experts sur cette évaluation;
- e) Organisation d'une réunion d'experts pour examiner les informations disponibles et présenter un rapport à la Conférence des Parties sur la nécessité de continuer à recourir au DDT aux fins de la lutte contre les vecteurs pathogènes;
- f) Etablissement de registres et de schémas pour les notifications de dérogations spécifiques en application de l'article 4 de la Convention et pour les dérogations liées aux notes ii) et iii) des annexes A et B;
- g) Préparation et tenue de la troisième réunion du Groupe d'experts sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales visées par les dispositions de l'article 5 et de l'annexe C de la Convention de Stockholm, qui a eu lieu du 11 au 16 octobre 2004 à Tokyo (Japon), établissement du rapport à son sujet et suites données à cette

réunion, y compris l'édition technique du projet final de directives sur les meilleures techniques disponibles et d'orientations sur les meilleures pratiques environnementales;

- h) Révision de l'outil standardisé pour l'identification et la quantification des rejets de dioxines et de furanes;
  - i) Elaboration de directives sur l'assistance technique en application du paragraphe 3 de l'article 12 de la Convention;
  - j) Etablissement d'études de cas et d'une étude de faisabilité sur la création de centres régionaux et sous-régionaux pour l'assistance technique et le transfert de technologie en application du paragraphe 4 de l'article 12;
  - k) Organisation et tenue de la réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé du mécanisme de financement afin d'élaborer le projet de directives visé au paragraphe 7 de l'article 13 de la Convention, en étroite coopération avec le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), y compris l'achèvement du projet de directives pour le mécanisme de financement final de la Convention;
  - l) Elaboration d'un projet de mandat pour l'examen du mécanisme de financement en consultation avec le secrétariat du FEM;
  - m) Poursuite de l'élaboration et finalisation, en consultation avec le secrétariat du FEM, d'un projet de mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm et le Conseil du FEM;
  - n) Finalisation du projet de formulaire pour les rapports à présenter par les Parties en application de l'article 15 de la Convention;
  - o) Etablissement d'un rapport sur l'évaluation de l'efficacité en application de l'article 16 de la Convention, et notamment sur les arrangements possibles pour permettre à la Conférence des Parties de disposer de données de surveillance comparables sur la présence des substances chimiques inscrites aux annexes A, B et C, ainsi que sur leur propagation dans l'environnement aux niveaux régional et mondial;
  - p) Analyse initiale des éléments et des besoins existants en ce qui concerne un centre d'échange d'informations en application du paragraphe 4 de l'article 9 de la Convention;
  - q) Fourniture d'un appui aux correspondants nationaux pour la Convention
13. Les niveaux d'effectif du programme et les dépenses pour 2004 sont indiqués dans l'annexe à la présente note, aux tableaux 1.1 et 2.1, respectivement.

### III. Programme de travail et budget approuvés pour 2005

14. A sa septième session, le Comité de négociation intergouvernemental, au paragraphe 3 de sa décision INC-7/1, a pris note du programme de travail et des priorités ci-après du secrétariat pour 2005 :

- a) Assurer un fonctionnement efficace de la Conférence des Parties :
  - i) En préparant et en convoquant la première réunion de la Conférence des Parties et les réunions de tout organe subsidiaire qu'elle pourra établir, notamment en fournissant un appui et une analyse juridiques, de politique générale et techniques dans tous les aspects de l'évaluation et de la gestion des polluants organiques persistants;
  - ii) En effectuant tout travail intersessions demandé par la Conférence des Parties ou le Comité de négociation intergouvernemental avant la première réunion de la Conférence des Parties;
  - iii) En élaborant des projets de présentation pour les rapports conformément aux exigences de la Convention aux fins d'adoption par la Conférence des Parties;
  - iv) En collectant, en compilant et en produisant des données nécessaires pour la première réunion de la Conférence des Parties, y compris les informations voulues pour évaluer si le DDT reste nécessaire aux fins

de la lutte contre les vecteurs pathogènes et évaluer l'efficacité de la Convention;

- v) En apportant un appui pour les questions se rapportant : au financement des activités par le mécanisme de financement provisoire de la Convention; à l'élaboration de directives pour le mécanisme de financement établi en vertu de la Convention, ainsi que des décisions sur la structure institutionnelle de ce mécanisme et un processus permettant son évaluation; et à la collecte d'informations auprès d'institutions compétentes de financement sur les méthodes par lesquelles elles peuvent appuyer l'application de la Convention;
- b) Convention :
  - Entreprendre des activités pour aider les pays à mettre en œuvre la Convention :
    - i) En appuyant l'élaboration et la mise à jour d'orientations ou de directives sur la manière d'estimer les rejets de polluants organiques persistants produits de manière non intentionnelle et sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales pour réduire ou éliminer les rejets provenant de sources nouvelles et existantes de ces polluants;
    - ii) En appuyant les correspondants nationaux de la Convention;
    - iii) En appuyant les activités de formation et de renforcement des capacités afin d'aider les pays en développement et les pays à économie en transition dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en place ou renforcer ces capacités afin d'appliquer la Convention;
  - c) Renforcer et faire fonctionner un centre d'échange d'informations sur les polluants organiques persistants en maintenant les activités du centre existant au niveau déterminé par le Comité de négociation intergouvernemental ou la Conférence des Parties;
  - d) Mener d'autres activités nécessaires pour appuyer l'application des décisions de la Conférence de plénipotentiaires ou du Comité de négociation intergouvernemental dans des domaines comme la coordination avec les secrétariats d'autres organes internationaux compétents, y compris l'élaboration de directives en vue de la gestion écologiquement rationnelle des déchets de polluants organiques persistants et d'autres activités qui pourront découler des travaux qui sont ou seront menés au titre de la Convention de Stockholm.

15. Les niveaux d'effectifs du programme et le budget approuvés pour 2005 sont indiqués dans l'annexe à la présente note, aux tableaux 1.1 et 2.1, respectivement.

#### **IV. Programme de travail et budget proposés pour 2006-2007**

16. Le programme de travail et les priorités du secrétariat proposés pour 2006-2007 sont les suivants :

- a) Assurer un fonctionnement efficace de la Conférence des Parties :
  - i) En préparant et en convoquant les réunions annuelles de la Conférence des Parties. Si la Conférence des Parties adopte le projet de règlement intérieur, tel qu'il figure dans le document UNEP/POPS/COP.1/25, les deuxième et troisième réunions ordinaires de la Conférence des Parties auront lieu respectivement en 2006 et en 2007;
  - ii) Préparer et convoquer les réunions de tout organe subsidiaire que la Conférence des Parties pourra établir. En application du paragraphe 6 de l'article 19 de la Convention de Stockholm, la Conférence des Parties doit créer, à sa première réunion, un comité d'étude des polluants organiques persistants. Si la Conférence des Parties adopte le projet de mandat révisé et annoté pour le Comité d'étude des polluants organiques persistants tel qu'il figure dans le document UNEP/POPS/COP.1/14, on compte que ce comité se réunira une fois par an;

- iii) En apportant un appui à des activités liées à l'application des dispositions de la Convention conformément aux indications données par la Conférence des Parties. Ces activités comprendront notamment la préparation de l'examen de l'évaluation de l'efficacité en application de l'article 16 de la Convention;
- b) Entreprendre des activités pour aider les pays à mettre en œuvre la Convention :
- i) En appuyant l'élaboration et la mise à jour d'orientations ou de directives utiles pour l'application de la Convention :
- Au titre du point 6 b) i) de l'ordre du jour, il est prévu que la Conférence des Parties envisage notamment d'adopter le projet de directives sur les meilleures techniques disponibles et d'orientations sur les meilleures pratiques environnementales visées à l'article 5 et à l'annexe C de la Convention de Stockholm, détermine les travaux supplémentaires à entreprendre sur le projet de directives et d'orientations provisoires et définisse les modalités à suivre pour l'achèvement des travaux ainsi que les modalités d'actualisation du projet de directives et d'orientations provisoires;
  - Au titre du point 6 d) de l'ordre du jour, il est prévu que la Conférence des Parties adopte les directives pour l'élaboration des plans nationaux de mise en œuvre de la Convention de Stockholm qui figurent dans le document UNEP/POPS/COP.1/INF/13 et prie le secrétariat d'actualiser ces directives, selon qu'il conviendra, sur la base des observations reçues et d'informations connexes;
  - Au titre du point 6 g) de l'ordre du jour, il est prévu que la Conférence des Parties adopte des directives sur l'assistance technique en application du paragraphe 3 de l'article 12;
- ii) En aidant les correspondants nationaux pour la Convention à mettre en place, à maintenir et à moderniser l'infrastructure nécessaire pour leurs échanges d'informations au niveau national, avec les autres correspondants nationaux et avec le secrétariat;
- iii) En appuyant les activités de formation et de renforcement des capacités pour aider les pays en développement et les pays à économie en transition dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en place ou renforcer des capacités afin d'appliquer la Convention;
- c) Faire fonctionner, en application du paragraphe 4 de l'article 9, un centre d'échange d'informations sur les polluants organiques persistants et veiller à ce que ce centre fonctionne au niveau d'activité déterminée par la Conférence des Parties. Prenant note des progrès réalisés dans la mise en place du centre d'échange d'informations, la Conférence des Parties devrait envisager d'approuver des principes afin de donner des orientations pour la poursuite de la mise en place du Centre et prier le secrétariat de lui présenter, pour examen lors de la deuxième réunion, une proposition complète pour le centre d'échange d'informations;
- d) Mener les autres activités nécessaires pour appuyer l'application de la Convention, y compris la coopération avec d'autres secrétariats. Ainsi, lors de l'examen des points 6 a), 6 c), 6 g) e 6 h) de l'ordre du jour, la Conférence des Parties souhaitera peut-être prier le secrétariat d'assurer la coordination avec les secrétariats d'autres organes internationaux compétents, tels que, notamment, les secrétariats du FEM, de la Convention de Bâle, de la Convention de Rotterdam et de l'OMS.

17. Conformément au programme de travail ci-dessus, le secrétariat a établi le projet de plan d'effectif et de budget pour 2006-2007 qui figure dans l'annexe à la présente note, aux tableaux 1.1, 2.1 et 2.2.

## V. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties

18. La Conférence des Parties souhaitera peut-être examiner les informations données dans la présente note et dans l'annexe et :

a) Prendre note des niveaux d'effectifs, des activités et des dépenses du secrétariat pour 2003 et 2004 qui sont indiqués dans les tableaux 1.1 et 2.1, respectivement, de l'annexe à la présente note;

b) Prendre note du programme de travail du secrétariat indiqué au paragraphe 14 ci-dessus ainsi que des niveaux d'effectifs et du budget pour 2005 indiqués dans les tableaux 1.1 et 2.1, respectivement, de l'annexe à la présente note;

c) Approuver, en y apportant éventuellement des amendements, le programme de travail proposé au paragraphe 16 ci-dessus ainsi que le projet de tableau d'effectifs et de budget pour 2006-2007 qui figurent dans les tableaux 1.1, 2.1 et 2.2 de l'annexe à la présente note;

d) Etablir et adopter un barème indicatif des contributions aux fins de la répartition des dépenses pour 2006 et 2007 et autoriser le chef du secrétariat de la Convention, conformément aux règles de gestion financière, à ajuster le barème afin d'y inclure toutes les Parties à l'égard desquelles la Convention entrera en vigueur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour 2006, et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour 2007.

## Annexe

### Niveaux d'effectif du programme, dépenses et budgets pour le secrétariat de la Convention de Stockholm

#### I. Effectifs du programme pour 2003-2007

Tableau 1.1: Effectifs du programme

	Catégorie et classe des fonctionnaires	2003 effectifs réels	2004 effectifs réels	2005 budget approuvé à la 7e session du C NI <sup>1</sup>	2006 budget	2007 budget
<b>A.</b>	Catégorie des administrateurs					
	Classe D-1	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
	Classe P-5	2,00	2,80	2,00	2,00	2,00
	Classe P-4	1,90	2,50	3,50	4,00	4,00
	Classe P-3	0,50	0,50	3,50	3,50	3,50
	Classe P-2	0,10	-	-	-	-
	Total partiel	5,50	6,80	10,00	10,50	10,50
<b>B.</b>	Catégorie des services généraux					
	GS	3,00	5,00	5,50	7,50	7,50
	Total (A+B)	8,50	11,8	15,5	18,0	18,0

Tableau 1.2: Dépenses standard de personnel (sur la base des coûts salariaux standard de l'Organisation des Nations Unies pour Genève)

	Catégorie et classe des fonctionnaires	2005 <sup>1</sup>	2005 <sup>2</sup>	2006 <sup>3</sup>	2007
<b>A.</b>	Catégorie des administrateurs				
	Classe D-1	184 926	200 000	220 500	220 500
	Classe P-5	164 424	173 600	191 394	191 394
	Classe P-4	142 086	150 200	165 596	165 596
	Classe P-3	114 852	124 200	137 151	137 151
	Classe P-2	91 698	96 200	106 061	106 061
<b>B.</b>	Catégorie des services généraux				
	GS	75 786	90 500	91 000	91 000

<sup>1</sup> Chiffres utilisés pour budgétiser les coûts salariaux pour 2005 à la septième session du Comité de négociation intergouvernemental (document INC-7/28, p. 25).

<sup>2</sup> Coûts salariaux standard de l'Organisation des Nations Unies 2004-2005, version 12.

<sup>3</sup> Chiffres de l'ONUN pour le budget-programme pour 2006-2007.

## II. Dépenses pour 2003-2004, budget approuvé pour 2005 et budget proposé pour 2006-2007<sup>4</sup>

Tableau 2.1: dépenses effectives pour 2003 et 2004, budget approuvé pour 2005 et budget proposé pour 2006 et 2007

	Poste budgétaire	2003 dépenses	2004 dépenses	2005 budget (approuvé à la 7 <sup>e</sup> session du CNI)	2005 dépenses effectives <sup>5</sup>	Solde actuel	2006 budget	2007 budget
<b>10</b>	<b>ELEMENT PERSONNEL</b>							
<b>1100</b>	<b>Administrateurs</b>							
	1199 Total	812 156	1 107 392	1 413 057		1 413 057	1 677 125	1 677 125
<b>1200</b>	<b>Consultants</b>							
	1201 Conception et élaboration des produits d'information			50 000				
	1202 Collecte de données, édition, form atage, établissement de rapports			40 000				
	1203 Edition/rédaction des rapports de la troisième réunion du Groupe d'experts <sup>6</sup> et de la première réunion du Comité d'étude <sup>7</sup>	16 869	14 916	6 000				
	1220 Consultants non spécifiés		58 550				100 000	100 000
	Total	16 869	73 466	96 000			100 000	100 000
<b>1300</b>	<b>Appui administratif</b>							
	1301 Agents des services généraux	280 009	279 369	416 828			546 000	546 000
	Total	280 009	279 369	416 828			546 000	546 000
	1320 Services de conférence :							
	1321 Septième session du CNI	550 724						
	1322 Conférence des Parties			605 000			650 000	650 000
	1323 Comité d'étude des polluants organiques persistants			70 000			100 000	100 000
	1329 Total partiel, services de conférence	550 724		675 000			750 000	750 000

<sup>4</sup> En ce qui concerne la façon de rendre compte comme il convient de la répartition éventuelle des fonds entre les comptes généraux et les comptes spéciaux, si la Conférence des Parties décide d'adopter le paragraphe 3 de l'article 4 du projet de règles de gestion financière de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm, de ses organes subsidiaires et du secrétariat de la Convention (UNEP/POPS/COP.1/28), y compris le texte qui est actuellement entre crochets, il sera peut-être nécessaire de créer des tableaux budgétaires distincts pour rendre compte des fonds des comptes spéciaux affectés à la fourniture d'un appui pour la participation de représentants de pays en développement et de pays à économie en transition aux réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires. Si cela est fait, il pourra être nécessaire d'apporter les ajustements correspondants aux lignes budgétaires des tableaux 2.1 et 2.2 concernant les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance des participants.

<sup>5</sup> Ces informations n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement du présent document. Elles seront fournies dans un document d'information à la Conférence des Parties.

<sup>6</sup> Troisième session du Groupe d'experts sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales visées par les dispositions de l'article 5 et de l'annexe C de la Convention de Stockholm.

<sup>7</sup> Première réunion du Comité d'étude des polluants organiques persistants.

	Poste budgétaire	2003 dépenses	2004 dépenses	2005 budget (approuvé à la 7 <sup>e</sup> session du CNI)	2005 dépenses effectives <sup>5</sup>	Solde actuel	2006 budget	2007 budget
	1399 Total	830 733	279 369	1 091 828			1 296 000	1 296 000
<b>1600</b>	<b>Voyages en mission</b>							
	1601 Voyages du personnel	85 844	71 123	98 500			100 000	100 000
	1699 Total	85 844	71 123	98 500			100 000	100 000
<b>1999</b>	<b>Total pour l'élément</b>	<b>1 745 602</b>	<b>1 531 350</b>	<b>2 699 385</b>			<b>3 173 125</b>	<b>3 173 125</b>
<b>20</b>	<b>ELEMENT SOUS-TRAITANCE</b>							
<b>2100</b>	<b>Contrats de sous-traitance (organismes de coopération)</b>							
	2101 Mémoire d'accord pour les centres régionaux		199 943					
	2199 Total		199 943					
<b>2200</b>	<b>Contrats de sous-traitance (organismes d'appui)</b>							
	2201 Traduction			6 000				
	2299 Total			6 000				
<b>2300</b>	<b>Contrats de sous-traitance (à des fins commerciales)</b>							
	2301 Non spécifiés			50 000				
	2399 Total			50 000				
<b>2999</b>	<b>Total pour l'élément</b>		<b>199 943</b>	<b>56 000</b>				
<b>30</b>	<b>ELEMENT FORMATION</b>							
<b>3300</b>	<b>Réunions : voyage/LJS de participants</b>							
	3301 Septième session du CNI	360 062						
	3302 Première réunion du Groupe d'experts sur les MTD/MPE	102 307						
	3303 Deuxième réunion du Groupe d'experts sur les MTD/MPE	92 975						
	3304 Troisième réunion du Groupe d'experts sur les MTD/MPE		101 165					
	3305 Conférence des Parties			445 000			500 000	500 000
	3306 Comité d'étude des polluants organiques persistants			80 000			100 000	100 000
	3307 Autres réunions et ateliers		107 309	150 000				
	3399 Total	555 344	208 474	675 000			600 000	600 000
<b>3999</b>	<b>Total pour l'élément</b>	<b>555 344</b>	<b>208 474</b>	<b>675 000</b>			<b>600 000</b>	<b>600 000</b>
<b>40</b>	<b>ELEMENT MATERIEL/LOCAUX</b>							
<b>4100</b>	<b>Matériel non consommable</b>							
	4101 Matériel de bureau: matériel/logiciel informatiques	14 567	8 145	20 000			60 000	30 000
	4199 Total	14 567	8 145	20 000			60 000	30 000

	Poste budgétaire	2003 dépenses	2004 dépenses	2005 budget (approuvé à la 7 <sup>e</sup> session du CNI)	2005 dépenses effectives <sup>5</sup>	Solde actuel	2006 budget	2007 budget
<b>4200</b>	<b>Matériel consommable</b>							
	4201 Matériel de bureau: papier, encre pour imprimantes, etc.	8 011	8 164	8 500			10 000	10 000
	4299 Total	<b>8 011</b>	<b>8 164</b>	<b>8 500</b>			<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
<b>4300</b>	<b>Locaux (loyer)</b>							
	4301 Locaux à usage de bureaux, entretien, services collectifs	5 898	15 403	54 000			54 000	54 000
	4399 Total	<b>5 898</b>	<b>15 403</b>	<b>54 000</b>			<b>54 000</b>	<b>54 000</b>
<b>4999</b>	<b>Total pour l'élément</b>	<b>28 476</b>	<b>31 711</b>	<b>82 500</b>			<b>124 000</b>	<b>94 000</b>
<b>50</b>	<b>ELEMENT DIVERS</b>							
<b>5100</b>	<b>Utilisation et entretien du matériel</b>							
	5101 Entretien du matériel de bureau	28 589	11 547	57 354			58 000	58 000
	5199 Total	<b>28 589</b>	<b>11 547</b>	<b>57 354</b>			<b>58 000</b>	<b>58 000</b>
<b>5200</b>	<b>Frais d'établissement des rapports</b>							
	5201 Publications sur le Web			1 500			1 500	1 500
	5202 Publications sur d'autres médias électroniques			3 000			3 000	3 000
	5203 Frais d'impression	13 259	6 937	3 000			5 000	5 000
	5204 Traduction des documents						62 500	62 500
	5299 Total	<b>13 259</b>	<b>6 937</b>	<b>7 500</b>			<b>72 000</b>	<b>72 000</b>
<b>5300</b>	<b>Divers</b>							
	5301 Communications : publipostage/routage	57 528	37 704	9 000			10 000	10 000
	5302 Communications : raccordement à l'Internet			18 000			18 000	18 000
	5303 Fournitures de bureau			1 000			1 000	1 000
	5399 Total	<b>57 528</b>	<b>37 704</b>	<b>28 000</b>			<b>29 000</b>	<b>29 000</b>
5400	<b>Représentation et réception</b>							
	5401 Représentation	6 139						
	5499 Total	<b>6 139</b>						
<b>5999</b>	<b>Total pour l'élément</b>	<b>105 515</b>	<b>56 188</b>	<b>92 854</b>			<b>159 000</b>	<b>159 000</b>
<b>99</b>	<b>TOTAL COÛTS DIRECTS</b>	<b>2 434 936</b>	<b>2 027 666</b>	<b>3 605 739</b>			<b>4 056 125</b>	<b>4 026 125</b>
	Dépenses d'appui au programme (13 %)	316 542	263 597	468 746			527 296	523 396
	<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>2 751 478</b>	<b>2 291 263</b>	<b>4 074 485</b>			<b>4 583 421</b>	<b>4 549 521</b>

**Tableau 2.2 : ventilation du budget proposé pour 2006 et 2007 entre les frais généraux et les produits dans le programme de travail**
**a) Frais généraux**
**Tableau 2.2.1 : Frais généraux (en dollars des Etats-Unis)**

Elément et sous-éléments éventuels du budget		2006	2007
10	PERSONNEL		
1100	Administrateurs	586 994	586 994
1200	Consultants		
1301	Agents des services généraux	191 100	191 100
1320	Personnel temporaire		
1330	Services de conférence		
1600	Voyages du personnel en mission	35 000	35 000
20	CONTRATS DE SOUS-TRAITANCE		
30	FORMATION/VOYAGE DE PARTICIPANTS		
40	MATERIEL ET LOCAUX	43 400	32 900
50	DIVERS	33 775	33 775
Total partiel		890 269	879 769
Dépenses d'appui au programme (13 %)		115 735	114 370
Total		1 006 004	994 139

**b) Produits<sup>8</sup>**
**Tableau 2.2.2 : Coût prévisionnel de la préparation et de la tenue des réunions de la Conférence des Parties**

Elément et sous-éléments éventuels du budget		2006	2007
10	PERSONNEL		
1100	Administrateurs	251 569	251 569
1200	Consultants		
1301	Agents des services généraux	81 900	81 900
1320	Personnel temporaire		
1330	Services de conférence	652 500	652 500
1600	Voyages du personnel en mission	15 000	15 000
20	CONTRATS DE SOUS-TRAITANCE		
30	FORMATION/VOYAGE DE PARTICIPANTS	498 000	498 000
40	MATERIEL ET LOCAUX	18 600	14 100
50	DIVERS	14 475	14 475
Total partiel		1 532 044	1 527 544
Dépenses d'appui au programme (13 %)		199 166	198 581
Total		1 731 209	1 726 124

**Tableau 2.2.3 : Coût prévisionnel de la préparation et de la tenue des réunions du Comité d'étude des polluants organiques persistants**

Elément et sous-éléments éventuels du budget		2006	2007
10	PERSONNEL		
1100	Administrateurs	167 713	167 713
1200	Consultants		
1301	Agents des services généraux	54 600	54 600
1320	Personnel temporaire		
1330	Services de conférence	97 500	97 500
1600	Voyages du personnel en mission	10 000	10 000
20	CONTRATS DE SOUS-TRAITANCE		
30	FORMATION/VOYAGE DE PARTICIPANTS	102 000	102 000
40	MATERIEL ET LOCAUX	12 400	9 400
50	DIVERS	9 650	9 650
Total partiel		453 863	450 863
Dépenses d'appui au programme (13 %)		59 002	58 612
Total		512 865	509 475

<sup>8</sup> Les produits sont basés sur le programme de travail et les priorités du secrétariat proposés pour 2006-2007 au paragraphe 16 de la présente note.

**Tableau 2.2.4 : Coût prévisionnel de la fourniture d'un appui pour les activités demandées par la Conférence des Parties**

	<b>Elément et sous-éléments éventuels du budget</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
10	PERSONNEL		
1100	Administrateurs	167 713	167 713
1200	Consultants	25 000	25 000
1301	Agents des services généraux	54 600	54 600
1320	Personnel temporaire		
1330	Services de conférence		
1600	Voyages du personnel en mission	10 000	10 000
20	CONTRATS DE SOUS TRAITANCE		
30	FORMATION/VOYAGE DE PARTICIPANT S		
40	MATERIEL ET LOCAUX	12 400	9 400
50	DIVERS	9 650	9 650
	Total partiel	279 363	276 363
	Dépenses d'appui au programme (13 %)	36 317	35 927
	Total	315 680	312 290

**Tableau 2.2.5 : Coût prévisionnel de la fourniture d'un appui pour l'élaboration et l'actualisation d'orientations ou de directives (par exemple pour l'élaboration des plans nationaux de mise en œuvre aux fins de la Convention, pour les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales, etc.)**

	<b>Elément et sous-éléments éventuels du budget</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
10	PERSONNEL		
1100	Administrateurs	83 856	83 856
1200	Consultants	50 000	50 000
1301	Agents des services généraux	27 300	27 300
1320	Personnel temporaire		
1330	Services de conférence		
1600	Voyages du personnel en mission	5 000	5 000
20	CONTRATS DE SOUS TRAITANCE		
30	FORMATION/VOYAGE DE PARTICIPANT S		
40	MATERIEL ET LOCAUX	6 200	4 700
50	DIVERS	4 825	4 825
	Total partiel	177 181	175 681
	Dépenses d'appui au programme (13 %)	23 034	22 839
	Total	200 215	198 520

**Tableau 2.2.6 : Coût prévisionnel de la fourniture d'une assistance aux correspondants nationaux**

	<b>Elément et sous-éléments éventuels du budget</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
10	PERSONNEL		
1100	Administrateurs	83 856	83 856
1200	Consultants		
1301	Agents des services généraux	27 300	27 300
1320	Personnel temporaire		
1330	Services de conférence		
1600	Voyages du personnel en mission	5 000	5 000
20	CONTRATS DE SOUS TRAITANCE		
30	FORMATION/VOYAGE DE PARTICIPANT S		
40	MATERIEL ET LOCAUX	6 200	4 700
50	DIVERS	4 825	4 825
	Total partiel	127 181	125 681
	Dépenses d'appui au programme (13 %)	16 534	16 339
	Total	143 715	142 020

**Tableau 2.2.7 : Coût prévisionnel de la fourniture d'un appui pour les activités de formation et de renforcement des capacités (par exemple, facilitation d'une assistance aux Parties, en particulier aux Parties qui sont des pays en développement ou à économie en transition, sur demande, aux fins de l'application de la Convention)**

Elément et sous-éléments éventuels du budget		2006	2007
10	PERSONNEL		
1100	Administrateurs	83 856	83 856
1200	Consultants		
1301	Agents des services généraux		
1320	Personnel temporaire		
1330	Services de conférence	27 300	27 300
1600	Voyages du personnel en mission	5 000	5 000
20	CONTRATS DE SOUS- TRAITANCE		
30	FORMATION/ VOYAGE DE PARTICIPANTS		
40	MATERIEL ET LOCAUX	6 200	4 700
50	DIVERS	4 825	4 825
Total partiel		127 181	125 681
Dépenses d'appui au programme (13 %)		16 534	16 339
Total		143 715	142 020

**Tableau 2.2.8 : Coût prévisionnel de la gestion du centre d'échange d'information sur les polluants organiques persistants**

Elément et sous-éléments éventuels du budget		2006	2007
10	PERSONNEL		
1100	Administrateurs	167 713	167 713
1200	Consultants	20 000	20 000
1301	Agents des services généraux	54 600	54 600
1320	Personnel temporaire		
1330	Services de conférence		
1600	Voyages du personnel en mission	10 000	10 000
20	CONTRATS DE SOUS- TRAITANCE		
30	FORMATION/ VOYAGE DE PARTICIPANTS		
40	MATERIEL ET LOCAUX	12 400	9 400
50	DIVERS	72 150	72 150
Total partiel		336 863	333 863
Dépenses d'appui au programme (13 %)		43 792	43 402
Total		380 655	377 265

**Tableau 2.2.9 : Coût prévisionnel de la fourniture d'un appui pour d'autres activités liées à l'application de la Convention (par exemple, coopération avec d'autres secrétariats et des organisations intergouvernementales)**

Elément et sous-éléments éventuels du budget		2006	2007
10	PERSONNEL		
1100	Administrateurs	83 856	83 856
1200	Consultants	5 000	5 000
1301	Agents des services généraux	27 300	27 300
1320	Personnel temporaire		
1330	Services de conférence		
1600	Voyages du personnel en mission	5 000	5 000
20	CONTRATS DE SOUS- TRAITANCE		
30	FORMATION/ VOYAGE DE PARTICIPANTS		
40	MATERIEL ET LOCAUX	6 200	4 700
50	DIVERS	4 825	4 825
Total partiel		132 181	130 681
Dépenses d'appui au programme (13 %)		17 184	16 989
Total		149 365	147 670

**C. Totaux**

Tableau 2.2.10 : totaux

	<b>2006</b>	<b>2007</b>
<b>Total frais généraux</b>	1 006 004	994 139
<b>Total produits</b>	3 577 418	3 555 383
<b>Budget total</b>	4 583 421	4 549 521

### III. Recettes

**Tableau 3 : Recettes au [date précédant immédiatement ou coïncidant avec la Conférence des Parties] en dollars des Etats-Unis<sup>9</sup>**

Report de l'exercice précédent	
Intérêts créditeurs	
Contributions et annonces de contributions	
Contribution en nature du PNUE	
Autres contributions	
<b>Recettes totales</b>	

<sup>9</sup> A compter de la réunion de 2007 de la Conférence des Parties, conformément à l'article 5 du projet de règles de gestion financière de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm, de ses organes subsidiaires et du secrétariat de la Convention, les ressources à prendre compte dans le calcul des recettes seront les suivantes : contributions versées par les Parties d'après un barème indicatif adopté par la Conférence des Parties; contributions supplémentaires versées par les Parties, y compris les contributions versées par le Gouvernement qui accueille le secrétariat de la Convention; contributions d'Etats non Parties à la Convention, ainsi que d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres sources; solde non engagé (report) des crédits ouverts pour les exercices précédents; et recettes accessoires.

## IV. Contributions et annonces de contributions en faveur des activités budgétisées pour 2003-2005<sup>10</sup>

**Tableau 4.1 : Contributions en faveur des activités budgétisées pour 2003**

Pays/organisation	Montant reçu en dollars E.-U.
Allemagne	280 726
Australie	18 653
Belgique	180 310
Canada	115 234
Danemark	14 838
Islande	12 000
Italie	495 800
Luxembourg	11 135
Norvège	79 019
Nouvelle-Zélande	23 223
Pays-Bas	99 332
République tchèque	3 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	251 475
Suède	100 231
Suisse	296 609
Commission européenne	87 675
Conférence circumpolaire inuit	732
<b>Total en dollars E.-U.</b>	<b>2 799 992</b>

**Tableau 4.2 : Contributions en faveur des activités budgétisées pour 2004**

Pays/organisation	Montant reçu en dollars E.-U.
Allemagne	196 029
Autriche	18 525
Canada	84 216
Etats-Unis d'Amérique	700 000
Finlande	26 712
Japon	50 000
Norvège	57 262
Pays-bas	121 680
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	178 530
Suède	243 217
Suisse	184 089
Commission européenne	85 036
<b>Total en dollars E.-U.</b>	<b>1 945 296</b>

**Tableau 4.3: Contributions et annonces de contributions en faveur des activités budgétisées pour 2005 (au 31 janvier 2005)**

Pays/organisation	Contribution annoncée	Montant reçu	Solde à payer
Canada	135 000 \$ Can	-	
Royaume-Uni	100 000 \$ E.-U.	-	
Suisse		1 952 228 \$ E.-U.	
<b>Total</b>		<b>1 952 228 \$ E.-U.</b>	

<sup>10</sup> A compter de la réunion de 2007 de la Conférence des Parties, il faudra ventiler les contributions pour chaque année civile entre les catégories suivantes : contributions versées par les Parties d'après le barème indicatif adopté par la Conférence des Parties; contributions supplémentaires versées par les Parties, y compris les contributions versées par le Gouvernement qui accueille le secrétariat de la Convention; et contributions d'Etats non Parties à la Convention, ainsi que d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres sources.

## V. Contributions prévisionnelles aux budgets pour 2006 et 2007

Tableau 5.1 : Recettes prévisionnelles au titre des budgets pour 2006 et 2007

Recettes	2006 (dollars E.-U.)	2007 (dollars E. -U.)
Contributions totales d'après le barème des contributions indiqué dans le tableau 5.2 ci-après		
Contributions versées par les Parties en sus de celles qui sont basées sur le barème des contributions indiqué dans le tableau 5.2 ci-après		
• Gouvernement accueillant le secrétariat de la Convention		
• Contribution annoncée par [nom de la Partie]		
• Contribution annoncée par [nom de la Partie]		
...		
<b>Total partiel :</b>		
Contributions d'Etats non Parties à la Convention, ainsi que d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres sources		
• Contribution annoncée par [nom de la source]		
• Contribution annoncée par [nom de la source]		
...		
Solde non engagé (report) des crédits ouverts pour des exercices précédents		
Recettes accessoires (par ex., intérêts créditeurs)		
<b>Recettes prévisionnelles totales</b>		

Tableau 5.2 : Contributions sur la base du barème des contributions adopté par la Conférence des Parties<sup>11</sup>

Partie	Barème des contributions (%)	Contribution pour 2006 (en dollars E.-U.)	Contribution pour 2007 (en dollars E.-U.)
[nom]			
[nom]			
[nom]			
[nom]			
[nom]			
[nom]			
[nom]			
[nom]			
[nom]			
[nom]			
[nom]			
[nom]			
[nom]			
[nom]			
[nom]			
[nom]			
[nom]			
[nom]			
[nom]			
...			
<b>Total</b>	100,000		

<sup>11</sup> Il faudra sans doute augmenter le nombre des colonnes à partir du moment de l'adoption du budget à la réunion de 2007 de la Conférence des Parties afin de faire figurer ce qui suit : Partie; barème des contributions pour le budget approuvé précédemment; contribution escomptée pour l'année précédente; contribution reçue effectivement pour l'année précédente; contribution escomptée pour l'année en cours; contribution reçue effectivement jusque-là pour l'année en cours; barème des contributions pour le nouveau budget; contributions escomptées pour l'année suivante et celle d'après. Par exemple, pour la réunion de 2007 de la Conférence des Parties, les intitulés des colonnes du tableau seraient les suivants : Partie; barème des contributions adopté pour les exercices budgétaires 2006 et 2007; contribution escomptée pour 2006; contributions effectivement reçues pour 2006; contributions escomptées pour 2007; contributions reçues jusque-là pour 2007; barème des contributions pour les exercices budgétaires 2008 et 2009; contributions escomptées pour 2008; et contributions escomptées pour 2009. La façon dont il sera rendu compte de cela sera déterminée par une décision de la Conférence des Parties.